



# NOS DROITS NOTRE LIBERTÉ



## CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail et l'organisation du travail actuelles ne permettent pas d'atteindre la mixité. Mises en place par les directions, elles ne favorisent en rien l'intégration des femmes : horaires décalés, accès à la formation, organisation du temps de travail et temps partiel subis. Dans de trop nombreux chantiers, les femmes n'ont pas accès à des vestiaires ou même à des toilettes avec eau et savon. Elles ne disposent pas d'outils adaptés... Les tenues imposées restent inadaptées aux diverses morphologies.

## ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En 2025, les femmes gagnent 25% en moins que les hommes. Un écart qui se creuse à la retraite (40%). Conséquence directe de la précarisation que les femmes subissent.

## SANTÉ

Les entreprises ferroviaires doivent réaliser une évaluation des risques générée des postes et lieux de travail: ce n'est pas une option, c'est la loi. Une prise en compte des congés hormonaux, des maladies gynécologiques, de la maternité sous toutes ses formes reste très limitée voire inexistante.

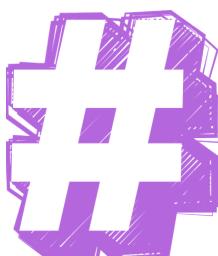
## PARENTALITÉ

68% des femmes déclarent faire les tâches ménagères contre 43% des hommes selon l'observatoire des inégalités. Les congés parentaux sont très mal rémunérés et quasiment exclusivement pris par des mères. Seulement 13,7% des femmes l'utilisent contre 0,8% des hommes s'expliquant par sa faible rémunération. Le congé de naissance, mis en place au 1er juillet 2026, est un congé supplémentaire qui reste trop court et très mal indemnisé et au détriment de la majoration de l'allocation familiale.

## VIOLENCE SEXISTE ET SEXUELLE

Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Seulement 1% des viols sont condamnés. À la SNCF 39% des femmes déclarent avoir été victimes de sexe et 17% confient avoir subi des violences sexistes (chiffre entreprise).

**Le 8 mars rejoignez les cortèges organisés par les structures CGT! Toutes et tous féministes!**



# 8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR DES DROITS DES FEMMES

DOIT S'INSCRIRE DANS LE QUOTIDIEN



**La CGT revendique un Nouveau Statut du Travailleur Cheminots avec :**

- L'égalité salariale entre les cheminotes et les cheminots avec une grille unique des salaires ;
- Un déroulement de carrière pour toutes les cheminotes en supprimant les plafonds et parois de verre ;
- La mixité dans tous les métiers ;
- L'équilibre vie privée/ vie professionnelle avec la réduction du temps de travail à 32 heures par semaine payées 35h ;
- Une réelle formation financée par les employeurs et dispensée à tous les salariés pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Une reconnaissance des victimes de violences sexistes et sexuelles ;
- La prise en compte des maladies gynécologiques ;
- De nouveaux droits pour la maternité et la parentalité.



LA FÉDÉRATION CGT DES  
CHEMINOTS AU COEUR DES  
CONDITIONS DE TRAVAIL  
SEMAINE DE DÉPLOIEMENT  
DU 2 AU 8 MARS  
RAPPROCHEZ VOUS DE VOS  
DÉLÉGUÉS CGT !